

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**Maintenance Eclairage Public
Reconduction du contrat**

N° : D-2025-02-05-05

SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, M. Olivier MONROS à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Julien PUJOL à M. Claude VIDAL, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 12 avril 2019 d'attribuer le marché de maintenance de l'éclairage public à la Société TRAVESSET de Béziers.

Le marché est prévu pour une durée de 6 années, avec un ajustement annuel des sources lumineuses en fonction du programme de renouvellement de la commune, dont la compétence a été déléguée à la SMEEDH Hérault Energie, pour se terminer le 31 décembre 2024.

Il y aurait lieu de reconduire ce marché pour une durée de 6 mois dans l'attente des résultats du marché à performance actuellement en cours.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des présents + 6 procurations, la décision de Monsieur le Maire de reconduire l'actuel contrat de maintenance de l'éclairage public détenu par la Société Travasset pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2025.

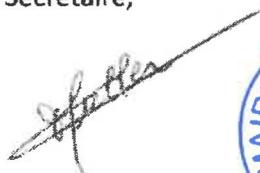
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière utile à la mise en œuvre du contrat de maintenance pour une durée de 6 ans.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Sous Préf
De Béziers le **7 FEV. 2025**
Et publication ou notification
Du **10 FEV. 2025**
Le Maire :



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT

